



## Séparation de biens et maison

Par **hiki38**, le **06/09/2011** à **20:27**

Bonjour,

Je suis actuellement marié sous le régime de la séparation de biens. Mon épouse est plus âgée que moi et à 2 enfants d'un précédent mariage.

Nous souhaitons actuellement acheter une maison ensemble. Mon épouse n'effectuera aucun apport; de mon côté j'en ferai un et le reste sera financé par un crédit commun.

Je suis soucieux en cas de décès avant moi de mon épouse. Comment se passe la succession pour le bien de notre maison?

Nous souhaiterions qu'une part plus importante de la maison me soit attribuée du fait de mon apport (qui détermine cette part?). Nous souhaiterions que si mon épouse décède avant moi que je puisse garder la maison jusqu'à mes derniers jours (sauf si je décide de vendre, que la part due à ses enfants (laquelle?) leur revienne.)

Est ce possible? comment? j'ai lu diverses choses sur une donation au dernier vivant, sur l'usufruit, sur la nécessité de mettre des conventions matrimoniales particulières

Mais tout cela n'est jamais clairement expliqué ou ne correspond pas exactement à notre situation.

Pourriez vous me guider car j'aime bien savoir où je vais avant de consulter mon notaire.